

Commission électorale des élections étudiantes 2023/2024

Ordre du jour de la réunion du 21/02/2024

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation des PV de la réunion du 08/11
3. Notice budgétaire et Charte électorale.
4. Élections des conseils de site et des conseils facultaires.
5. Nombre de sièges.
6. Formulaire de candidature.
7. Communication.
8. Divers.

Présences

Membres étudiant·es :

Nicolas Donnay (Vice président de la commission et représentant UBE) nicolas.donnay@student.uclouvain.be

Alice Pêcheur alice.pecheur@student.uclouvain.be

Eduard Mandan eduard.mandan@student.uclouvain.be

Assia Stitou (représentante UCLouvain-SLB) assia.stitou@student.uclouvain.be

Membres de l'UCLouvain désigné·es par le Vice-recteur :

Henri Devillez henri.devillez@uclouvain.be

Représentante du Vice-Recteur aux Affaires étudiantes :

Florence Vanderstichelen (Présidente de la commission) florence.vanderstichelen@uclouvain.be

Représentant de l'Administration de la Vie Étudiante :

Nicolas Gilson nicolas.gilson@uclouvain.be

Représentant·es Saint Louis

Laurence Albert laurence.albert@uclouvain.be

Permanent-es AGL :

Juliette Collard (Juridique - Remplace Ysaline) jcollard@aglouvain.be
Louis Lanneau (Communication, Graphisme) l.lanneau@aglouvain.be
Bryan Meganck (Coordination générale) bmeganck@aglouvain.be

PV du 21/02/2024

Première réunion du Q2.

1. Approbation de l'ordre du jour

Absence d'opposition à l'approbation.

2. Approbation des PV de la réunion du 13/12/24

Reportée à la réunion du 28/02 où seront approuvés les PV du 13 décembre et du 21 février.

Discussion sur les listes

6 listes ont été déposées dont 4 déposées pour le conseil AGL : Kayak 3, St-Louis, Inalma et Pakomak.

Discussion (A) à propos du caractère apartisan des listes et de leur dénomination.

Importance des oppositions entre listes.

Discussion (B) à propos de la réutilisation d'un même nom de liste pour des années différentes et affichant des candidats différents.

En l'absence de plainte, pas de prise de décision à propos des discussions A et B.

Rappel de l'interdiction de réutiliser les médias sociaux de listes des années précédentes. Obligation de créer de nouvelles pages,...Et interdiction de plébisciter les nouvelles listes sur les pages des anciennes listes.

Demande de renommer la liste "liste facultaire BDE Espo", "BDE Espo" par souci de concision pour Bluekrypt.

3. Notice budgétaire et Charte électorale

Charte électorale

Seul changement : 2023-2024

Modification des termes "Tenir un bureau de vote".

Notice budgétaire

Modifications:

- modification du pied de page
- modification de la date
- P.3 : "nourriture inutilement chère"
- P.4 : 21 mars = clôture des examens. A mettre en gras.
- 10 jours calendrier

Rappel : La Commission électorale ne rembourse pas les stickers personnalisés pour des raisons de protection de l'environnement.

4. Elections des conseils de sites et des conseils facultaires

5. Nombre de sièges

Entre 102 et 105 sièges au conseil pour l'année prochaine.

Il faut vérifier le nombre de sièges pour les conseils de facs : demander le nombre de représentants totaux hors étudiants aux directeurs administratifs des facultés.

Maximum de sièges : 212 candidats dont les sièges CGEI.

Approbation sous réserve de modification du nombre de sièges. A approuver entre le 28 février et le 4 mars.

6. Formulaire de candidature

Pour le formulaire, la justification du surnom doit être obligatoire. C'est nouveau de cette année. La Comelec peut décider qu'elle ne prend pas de surnom tant que ça n'a pas été justifié. A voir avec Damien pour qu'il code correctement tout cela.

7. Communication

Soirée du 22 février : rencontre entre potentiels candidats et anciens membres AGL.

Un mail va partir à destination des BDE pour faire la publicité des élections.

Manifestation du 22 février : partager l'info pour la soirée à cette occasion.

Les salles peuvent être utilisées pour la communication neutre.

Ne pas oublier la communication multisite.

8. Divers